



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 6 novembre 2015.

Bonne lecture à tous.

Le Conseil Municipal



03 84 94 16 63

mairie-anjeux@orange.fr

Permanence du secrétariat : **mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30**

Permanence des élus : **samedi de 11h00 à 12h00**

Présents : ARMAND Isabelle – AUGUSTO Manuel – BALLAY Christelle – BARTHELEMY Pascal – CHOLLEY Georges – COLLAS Louis – JATTEAU Fabrice – MONNEY Joël – PERRIN Yvette – PETITGENET Sylvain – VOIRIN Martine

Mme Martine VOIRIN a été nommée secrétaire de séance

Travaux ONF

➤ Assiette et destination des coupes

Monsieur Dominique CLERC, agent ONF, a rencontré M. le Maire, ses adjoints et les garants du bois pour présenter les coupes 2016. Par rapport au programme d'aménagement des bois d'Anjeux prévu pour la période 2003-2018 la commune a un léger retard sur les travaux forestiers. Ce retard sera maintenu, mieux vaut avoir un peu de retard et laisser les arbres pousser en forêt qu'épuiser par trop de coupes cette ressource essentielle pour la commune.

Contre : 0, abstention : 1, pour : 10.

➤ Travaux 2016

Différents travaux sont prévus par l'ONF :

Parcelle 3 (plantation, entretien des cloisonnements, dégagement du semis naturel, remise de 56 plants pour atteindre le taux de reprise de 80% garanti par l'ONF)

Parcelle 6 (dégagement de 5ha ainsi que 1ha20 de semis)

Parcelle 11 (dégagement, cloisonnement, régénération naturelle)

Parcelle 26 (dépressage du jeune peuplement)

Dominique CLERC préconise le fauchage de la route forestière du Chanois jusqu'à la place de retournement ainsi que le curage du fossé. Ces derniers travaux seront à faire mais le Conseil Municipal se garde la liberté de mandater l'entreprise de son choix.

Ces travaux sont soumis à délibération :

Contre : 0, abstention : 2, pour : 9.

➤ Vente de bois

Le bois de la parcelle 26 estimé à 34000 € a été vendu pour un montant de 38000€

Statuts de la Communauté de Communes

Les nouveaux statuts de la Haute Comté ont été validés en Conseil Communautaire et doivent à présent faire l'objet d'une délibération. En cas d'absence de validation ces statuts seront validés d'office après un délai de trois mois.

Contre : 3, abstention 0, pour 8.

Dissolution du CCAS au 21/12/2015

Un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) existe sur la commune sans être actif. La loi Notre autorise la suppression des CCAS qui ne sont pas utiles. Cette décision est soumise au vote des conseils municipaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la dissolution du CCAS.

Suppression de la régie de recette « brochure vitraux »

Mr le maire expose au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la régie de recette « brochures vitraux » est inactive du fait de la dégradation des exemplaires restants et en propose la suppression.

Accepté à l'unanimité.

Subvention au forain

Victime d'une météo peu engageante l'activité des manèges lors de la fête patronale n'a pas été aussi florissante que l'an passé. Ce constat a motivé le forain à solliciter la commune pour une aide d'un montant de 200 €. Conscient de la difficulté à maintenir cette manifestation sur la commune le Conseil municipal délibère sur la réponse à lui donner.

A 9 voix pour et 2 voix contre le conseil municipal accepte d'accorder cette aide.

SIED : transfert de compétence

Le SIED (Syndicat Intercommunal d'Energie Départemental) sollicite l'accord par délibération de toutes les communes pour un transfert de compétence en vue d'installer des bornes de recharge électriques pour les voitures. Il est prévu d'installer 45 bornes réparties sur le département selon la pertinence des transits routiers dans le cadre du PIAE (Plan d'Investissement Avenir de l'Etat). Les trois premières années la prise en charge du fonctionnement est assurée par le SIED. Les modalités de cette prise en charge après cette période ne sont pas clairement exposées.

Pour préserver la commune de frais de fonctionnement dans des conditions qui lui échapperaient le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de compétences.

Adap

Le dossier d'accessibilité des locaux accueillant du public a été déposé à la DDT avec une demande de dérogation pour la salle au motif de la «disproportionnalité » des coûts et une demande de dérogation pour l'église au motif de patrimoine architectural classé, appuyé par un courrier des Architectes des Bâtiments de France. L'étude des locaux communaux ayant démontré qu'un déménagement dans l'ancienne école rénovée restait moins onéreux qu'une adaptation de la mairie actuelle, le dossier a été élaboré en ce sens.

Travaux communaux

- Nettoyage des chemins

Plusieurs chemins et fossés n'ont pas été entretenus depuis de nombreuses années : chemin sur la Ville, fossé derrière les maisons voisines de Manuel AUGUSTO... Cette remise à jour de l'état des chemins et/ou fossés communaux représente un travail trop important pour être effectué seul par l'employé communal. L'AIIS (Association d'Insertion Intercommunale de Saulx) a été contactée pour établir un devis sur la base d'une intervention durant une semaine. L'association s'engage à travailler avec une équipe de plusieurs personnes durant une semaine pour un montant de 1150€.

L'objectif étant de remettre en état ces différents points pour permettre à l'employé communal d'en assurer par la suite un entretien régulier.

Louis COLLAS interpelle le Conseil Municipal sur la responsabilité des riverains concernant l'entretien des bords de chemins. Sylvain PETITGENET confirme son attachement à la responsabilisation des particuliers et explique qu'après une remise à niveau des secteurs laissés à l'abandon, la commune prendra les mesures nécessaires pour faire respecter cette obligation d'entretien.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire appel à l'AIIS pour remettre en état les chemins et fossés qui le nécessitent pour un montant de 1150€.

➤ Voierie

La commune peut prétendre à une subvention (AED) correspondant à 50% du montant des travaux engagés mais plafonnée à environ 3200€, soit un montant total de travaux de 6400€. Pour ne pas perdre cette aide les sommes doivent être utilisées dans les deux années qui suivent l'attribution, elles ne peuvent se cumuler au-delà de deux années.

Dans le village deux chemins n'ont pas encore été refaits : le poirier au Loup et le chemin dit de derrière la grange. Cependant c'est la route de Girefontaine qui pose le plus gros problème. Avec une grande longueur de voierie elle représente nécessairement un investissement conséquent qui nécessite d'être planifié. L'entreprise SCHWEBEL a été sollicitée pour évaluer le montant des travaux comprenant des reprises ponctuelles pour un minimum de 1000m², surface permettant le déplacement d'une niveleuse et la réalisation d'un travail plus durable que de simples rustines.

Les travaux envisagés sur la route menant à Girefontaine sont susceptibles d'utiliser une grande partie de cette subvention. Aussi, avant de se lancer dans d'autres travaux qui ne seraient pas indispensables, il est essentiel de mieux connaître le budget nécessaire aux futurs travaux de réaménagement de la mairie. Le conseil municipal valide la réfection de la route de Girefontaine par tronçons.

Réunion commission rivières

Sylvain PETITGENET s'est rendu à la réunion de la commission Rivières de la Communauté de Communes. Suite au transfert de compétences et à la dissolution du syndicat du Planey Durgeon ce vaste chantier était resté en suspend. La réunion a permis d'exprimer la volonté de tout remettre à plat entre les communes qui n'adhéraient pas mais pouvaient prétendre à des travaux d'entretien et celles qui s'acquittaient d'une cotisation calculée selon la longueur des cours d'eau.

Concernant la réfection d'un ouvrage de franchissement de cours d'eau les travaux incombent aux propriétaires riverains, aux bénéficiaires de l'ouvrage si le pont n'est pas sur terrain communal.

Questions diverses

➤ Courrier de Saint-Loup

La commune de Saint-Loup organise une randonnée le 21 février 2016 passant par Anjeux. Une demande écrite a été adressée à la commune pour solliciter son autorisation. Le conseil Municipal est favorable au passage de cette manifestation.

➤ **Télévision**

En avril 2016 les conditions d'accès aux programmes télévisés seront tributaires de l'équipement des foyers. Pour faciliter la compréhension de ces nouvelles conditions d'accès les informations relatives à ce changement seront transmises dans le détail à une date plus proche de l'échéance.

➤ **Elections régionales**

Deux dimanches de décembre seront consacrées aux élections régionales : le 6 et le 13 décembre. Monsieur le Maire, Sylvain PETITGENET, adressera aux conseillers le planning des permanences et attend le cas échéant, leurs propositions de modification.

➤ **Opération ruisseau**

Sylvain PETITGENET exprime sa déception quant à la mobilisation de bénévoles pour cette opération, notamment le peu de conseillers municipaux. Débutée à 5 l'opération s'est terminée à 8 personnes auxquelles il adresse ses remerciements. La pénibilité de ces travaux nécessite de réviser l'organisation de l'opération : sont proposés : une préinscription pour déterminer la date selon le nombre de volontaires et à défaut faire appel à une entreprise extérieure. Pour rappel l'entretien des berges est également à la charge des riverains.

➤ **L'appel à volontaires pour le CPI d'Anjeux**

L'appel à volontaires pour le Centre de Première Intervention d'Anjeux (pompiers) a permis à trois personnes de proposer leur candidature. Une réunion d'information ouverte à tous sera donc annoncée dans les semaines qui viennent.

➤ **Délégués collège**

Christelle BALLAY et Isabelle ARMAND, déléguées au collège de Saint-Loup-sur-Semouse s'étonnent de l'absence de convocation à une réunion au collège. Aucune sollicitation n'est parvenue en mairie.

➤ **Entretien de l'église**

Une grosse opération d'entretien de l'église a eu lieu le jeudi 5 novembre, 11 volontaires se sont retrouvés pour cette opération de nettoyage des lieux et de cirage de tous les bancs, un grand merci à ces bonnes volontés qui ont dépensé pas mal d'huile de coude. Les messages laissés dans le livre d'or par les visiteurs soulignent et encouragent ces actions qui permettent de conserver une église ouverte, propre et entretenue.

➤ **Colis de fin d'année et goûter des aînés**

La formule adoptée l'année dernière a donné lieu à des retours positifs. Le conseil municipal décide donc de renouveler ce colis à partir des produits régionaux et charge Fabrice Jatteau d'en organiser la composition.

Le goûter des aînés sera également reconduit, la date est fixée au samedi 19 décembre à partir de 15 h.

Séance levée à 22h35

INFORMATIONS DIVERSES



Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014 le seront également en 2015 et en 2016.



Vous serez automatiquement remboursés ;
si besoin, vous pourrez en faire la demande **dès le 9 novembre** auprès des services des impôts.



Il vous est demandé de ne pas tenir compte des avis reçus.

Le défi Familles à énergie positive en Haute-Saône

Le défi est lancé, il s'agit d'un concours aux économies d'énergie qui se déroulera du 1^{er} décembre 2015 au 30 avril 2016.

La mission des familles participantes : **réduire leurs consommations d'eau et d'énergie d'au moins 8% par rapport à leurs consommations de l'hiver précédent.** Ces économies sont réalisées uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes et en mettant en place des petits équipements (appareils hydro-économes, coupes-veille, ampoules économes,...). Le chauffage, l'eau chaude et les équipements domestiques sont les trois postes qui entrent en compte dans le suivi des consommations. Les équipes sont constituées de 3 à 6 familles qui se connaissent (amis, familles, collègues, voisins,...) ou qui habitent dans le même secteur géographique. Et comme dans toute équipe, il y a un capitaine d'équipe qui est chargé de motiver les troupes durant toute la durée du défi !

Sur la Haute-Saône, ce sont en moyenne 80 familles qui se sont engagées sur les deux dernières éditions du défi et qui ont réalisé en moyenne 12% d'économie d'eau et d'énergie sur la durée du défi !

Pour cette nouvelle édition nous sommes à la recherche d'une centaine de familles sur l'ensemble de la Haute-Saône.

- la participation au défi est gratuite ;
- un kit pour économiser eau et énergie est remis au début du défi à chaque famille ;
- un outil sur internet permet de saisir ses consommations et de visualiser ses progrès par rapport à l'hiver précédent ;
- un conseiller en maîtrise de l'énergie de l'Espace info énergie est à la disposition des participants pour toute questions relatives au défi et aux économies d'énergie ;
- les équipes se retrouvent régulièrement autour d'un apéritif ou un repas pour faire le point et se donner de bons tuyaux pour économiser eau et énergie au quotidien ;
- des activités sont organisées tout au long du défi pour l'ensemble des participants afin de se divertir, faire le point, et progresser tous ensemble : soirée de lancement fin novembre, soirée intermédiaire en février, journée de clôture en mai, visites, ateliers,...

Il reste peu de temps pour s'inscrire, vous retrouverez tous les renseignements complémentaires et le formulaire d'inscription à l'adresse suivante :

<http://haute-saone.familles-a-energie-positive.fr/>

CALENDRIER COMMUNAL

Samedi 21 novembre : Il y a plus d'un siècle se tournait dans plusieurs lieux de Franche-Comté (les Archives Municipales de Besançon, la ville de Saint Claude, sa cathédrale et ses environs, **la source du Planey près d'Anjeux**) le film documentaire « La Chasse aux Sorcières, de la peur du diable aux emballements judiciaires : l'Est de la France au cœur de l'Europe des bûchers ».

Ce film sera diffusé le samedi 21 novembre à 15 h 20 sur les antennes de **France 3** de tout le Grand Est (de Franche-Comté à la Champagne Ardenne)

<http://anjeux.jimdo.com/presentation/autre-patrimoine/les-feux-du-p%C3%A2quier-sorcellerie-en-terre-abbatiale-et-autres-histoires/>

Samedi 19 décembre : Goûter des anciens à la salle communale à partir de 15h00.



Le 11 novembre 2015 Anjeux célébrait la signature de l'armistice du 11 novembre 1918 qui marque la fin des combats de la Première Guerre Mondiale. Une assemblée importante, réunissant de nombreux habitants d'Anjeux et de La Pisseure assistait à la cérémonie.

Deux jours plus tard, vendredi 13 novembre 2015, l'actualité dramatique nous rappelle que la guerre existe encore aujourd'hui et pas uniquement à l'autre bout du monde ou sur nos écrans.

Aujourd'hui, ce devoir de mémoire doit être, plus que jamais, ravivé.

Nous nous rapprochons parce que nous avons été touchés en plein cœur. Nous sommes touchés car les victimes auraient pu être n'importe lequel d'entre nous, n'importe lequel de nos proches.

Aujourd'hui faire acte de résistance c'est lutter contre l'ignorance et l'obscurantisme par la mémoire, l'instruction et la reconnaissance de la valeur humaine.

Renforcer nos liens, ne pas faire d'amalgame, refuser toute forme d'intolérance, concrétiser au quotidien le vivre ensemble, dans le respect de nos valeurs, seule condition pour éviter le chaos et la violence, destructeurs d'humanité.

La guerre civile, dans nos démocraties est le seul but de ces terroristes.